

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Interlocuteur : Gilles HELIN

Tél. : 05 57 80 97 72

Courriel : [dgs@ville-floirac33.fr](mailto:dgs@ville-floirac33.fr)

**AFFICHAGE LEGAL – L2121-25 CGCT**

effectué le : 7 avril 2021

**COMPTE-RENDU**

**DU 6 avril 2021**

**Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**, relatif au fonctionnement du Conseil Municipal : « *Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.* »

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 mars 2021 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**Etaient présents :**

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN – M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD – Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – Mme BONNAL (à partir de la délibération n° 5) – M. BAGILET – Mme PROUHET – M. BUNEL – M. SAILHAN (à partir de la délibération n° 5) – Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. MEHERZI à M. BOURIGAULT - Mme SOLA à Mme CHEVAUCHERIE  
M. SINSOU à M. CALT**

**Etaient absents :**

**Mme BONNAL (délibérations n° 1 à 4)  
M. SAILHAN (délibérations n° 1 à 4)**

**M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance**

## COMMUNICATION sur les indemnités des élus

### Interventions :

M. le Maire fait part de nouvelles dispositions législatives imposant la communication des indemnités des élus

M. Calt indique que cette nouvelle disposition ne fait pas l'objet d'un vote.

### 1 Budget principal – Compte Administratif – Exercice 2020

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L1612-12 et suivants ;  
Vu les résultats du Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2020 qui se traduisent par le tableau suivant :*

	<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020</b>
Investissement	1 085 461,98		- 1 856 717,65	- 771 255,67
Fonctionnement	4 292 241,61	1 180 000,00	247 099,73	3 359 341,34
<b>TOTAL</b>	<b>5 377 703,59</b>	<b>1 180 000,00</b>	<b>- 1 609 617,92</b>	<b>2 588 085,67</b>

*Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;*

**APPROUVE** le Compte Administratif pour l'exercice 2020, concernant la gestion de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, qui s'est retiré au moment du vote.

<p>Nombre de votants : 30  <b>Suffrages exprimés : 30</b>            Pour : 29            Contre : 1 (M. LEDOUX)            Abstention :</p>
--

### **M. PUYOBRAU ne participe pas au vote**

M. Bourigault précise que le résultat du compte administratif a été fortement impacté par la crise sanitaire. En investissement le résultat est positif, les principaux investissements ont été les suivants :

- Les travaux groupe scolaire Léon Blum (1.8M €)
- Fil vert 2 (400.000 €)
- Parking de la burthe ...

## 2 Budget principal – Compte de Gestion – Exercice 2020

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2343-1 et 2, et D2343-1 à D2343-10,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;

Considérant les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2020, dressé par le Trésorier,

Considérant que ce compte de gestion n'appelle aucune observation,

Le Conseil municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier tel qu'il lui est présenté.

<p>Nombre de votants : 31  <b>Suffrages exprimés : 31</b>          Pour : <b>Unanimité</b>          Contre :          Abstention :</p>
--

## 3 Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement au titre de l'exercice 2020

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice	247 099,73 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	3 112 241,61 €
<b>Résultat de clôture à affecter (excédent)</b>	<b>3 359 341,34 €</b>

- Résultat de la section d'investissement à reporter

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 1 856 717,65 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	1 085 461,98 €
<b>Résultat de clôture à reporter (excédent)</b>	<b>- 771 255,67 €</b>

Recettes engagées restant à réaliser en section d'investissement	2 054 537,00 €
Dépenses engagées non mandatées en section d'investissement	657 208,02 €
<b>Solde des Restes à Réaliser (déficit)</b>	<b>1 397 328,98 €</b>

<b>Soit un excédent de financement (résultat à reporter - solde Restes à réaliser)</b>	<b>626 073,31 €</b>
--	---------------------

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Excédent reporté à la section de fonctionnement (en recettes de fonctionnement compte 002 du BP 2021)	2 649 341,34 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (en recettes d'investissement compte 1068 du BP 2021)	710 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 359 341,34 €</b>

**Dit** que le résultat de fonctionnement d'un montant de 3 359 341,34 € est affecté pour 710 000€ en section d'investissement, et 2 649 341,34 € en section de fonctionnement.

Nombre de votants : 31  
**Suffrages exprimés : 26**  
 Pour : 26  
 Contre :  
 Abstention : 5 (Mmes ARNOLD – CASTAGNET – MM. CALT – SINSOU – LEDOUX)

#### 4 Fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition pour 2021

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

*Vu la réforme de la taxe d'habitation qui induit que la commune récupère une partie de la taxe foncière du département et qu'elle bénéficie d'une compensation de la part de l'état.*

*Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2021 s'élève à €.*

*Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 ;*

*Vu les articles Article 1636 B sexies et suivants du Code Général des Impôts ;*

*Vu l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2021,*

*Vu le budget primitif 2021 ;*

*Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 Mars 2021 ;*

*Le Conseil Municipal, après délibéré,*

**DECIDE** de maintenir les taux d'imposition votés en 2021 qui sont les suivants :

23,23 % pour la taxe d'habitation

35,75 % pour le foncier bâti

67,53 % pour le foncier non bâti

Nombre de votants : 31  
**Suffrages exprimés : 31**  
 Pour : 26  
 Contre : 5 (Mmes ARNOLD – CASTAGNET – MM. CALT – SINSOU – LEDOUX)  
 Abstention :

#### **Interventions :**

M. Bourigault précise que suite à la réforme de la taxe d'habitation la commune bénéficie d'une partie de la taxe foncière du département ainsi que d'une compensation de l'état.

Le taux de taxe foncière (bâti) est en recul – 5.95% celui de la taxe foncière (non bâtie) est en évolution de 5.97%.



M. Bourigault précise qu'il n'y a pas d'évolution des taux proposés par rapport à l'année précédente.

M. Calt indique qu'il votera contre considérant que les taux sont trop élevés.

## 5 Budget principal – Budget Primitif – Exercice 2021 - Examen – Adoption

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2021 qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :*

**36 978 766,47 EUROS.**

*Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2312-1 et suivants ;*

*Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;*

*Le Conseil Municipal, après délibéré,*

**APPROUVE** le budget qui lui est présenté

Nombre de votants : 33

**Suffrages exprimés : 33**

Pour : 28

Contre : 5 (Mmes ARNOLD – CASTAGNET – MM.  
CALT – SINSOU – LEDOUX)

Abstention :

### Interventions :

Mme Bonnal, M. Sailhan sont arrivés à partir de cette délibération.

M. le Maire rappelle que ce budget se situe dans le cadre d'une crise sanitaire qui perdure. La collectivité fait preuve de réactivité à un moment où nos concitoyens ont besoin de protection (personnes âgées, personnes vulnérables ...).

Il remercie les services municipaux pour leur implication au service des floiracais.

Il précise que cette semaine un groupe scolaire reste ouvert (Pasteur) pour accueillir les enfants des personnes prioritaires ainsi que le centre de loisirs le mercredi et les vacances scolaires.

M. le Maire indique que la réforme de la taxe d'habitation était nécessaire car il fallait rendre cet impôt plus juste.

Cependant il regrette la dépendance accrue de la ville vis à vis de l'état quant à la compensation de cette taxe.

Il rappelle le bon fonctionnement du centre de vaccination situé salle Lucie Aubrac ouvert six jours sur sept (1800 personnes vaccinées - 300 prises en charge par le CCAS)

Le budget proposé est protecteur et solidaire avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

M. Bourigault indique que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. En investissement le recours à l'emprunt est privilégié car les taux sont attractifs.

Les principaux investissements sont inscrits dans un PPI (renouvellement urbain Dravemont, plaine des sports...)

Déclaration de Nathalie Lacuey.

Déclaration de M. Sailhan.

Déclaration de M. Droillard.

Déclaration de M. Galan.

Déclaration de Mme Barbot.

Déclaration de M. Iglesias.

Déclaration de Mme Chevaucherie.

Déclaration de M. Bagilet.

Déclaration de M. Meyre.

Déclaration de M. Cavaliere.

Déclaration de Mme Durlin.

Déclaration de Mme Collin.

Déclaration de M. Ledoux.

M. Calt dit se croire revenu au lycée et indique que ces différentes déclarations constituent un hors sujet collectif de la part de la majorité – « on parle du budget en ne citant aucun chiffre ». Il considère ce budget insincère avec des chiffres faux ainsi que les chiffres de vaccination qui le sont également (2500 personnes indiqué sur Facebook).

Il se réjouit de la suppression de la taxe d'habitation d'autant plus que la ville n'a jamais contenu ses dépenses.

Il précise que les dépenses de fonctionnement « maîtrisées » n'empêchent pas l'augmentation des impôts.

Il considère que l'investissement est anémique vu l'état lamentable du patrimoine communal.

Concernant la rénovation du groupe scolaire Léon Blum il rappelle que, en 2014, c'était le même discours.

Il s'agit d'une autocongratulation de la majorité municipale pendant une heure quinze.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L1612-12 et suivants ;  
Vu les résultats du Compte Administratif de la Régie des transports pour l'exercice 2020 qui se traduisent par le tableau suivant :

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	0,00		0,00	0,00
Fonctionnement	39 790,91		- 42 949,49	- 3 158,58
<b>TOTAL</b>	<b>39 790,91</b>		<b>- 42 949,49</b>	<b>- 3 158,58</b>

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire, les circuits de ramassage scolaire ont été suspendus une partie de l'année. En conséquence, les subventions correspondantes n'ont pas été versées par la Métropole. De ce fait, l'exercice se clôture avec un déficit cumulé de 3 158,58 €.

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;

**APPROUVE** le Compte Administratif pour l'exercice 2020, concernant la gestion de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, qui s'est retiré au moment du vote.

<p>Nombre de votants : 32  <b>Suffrages exprimés : 31</b>            Pour : 31            Contre :            Abstention : 1 (M. LEDOUX)</p>
--

**M. PUYOBRAU ne participe pas au vote**

## 7 Budget annexe de la régie des transports – Compte de gestion du trésorier – Exercice 2020

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2343-1 et 2, et D2343-1 à D2343-10,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 Mars 2021 ;

Considérant, pour le budget de la régie des transports, les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le Trésorier ;

Considérant que ce compte de gestion n'appelle aucune observation ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion tel qu'il lui est présenté.

<p>Nombre de votants : 33  <b>Suffrages exprimés : 33</b>            Pour : <b>Unanimité</b>            Contre :            Abstention :</p>
--

## 8 Budget annexe de la régie des transports – Subvention d'équilibre à verser – Exercice 2021

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

*Vu les dispositions de la Loi du 5 Janvier 1988 et notamment son article 14 qui permet de déroger au principe d'équilibre financier des services publics à caractère industriel et commercial ;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;*

*Le Conseil Municipal, après délibéré,*

**DECLARE** que la somme de 50 000 euros votée au Budget Primitif 2021 et allouée à la Régie des Transports Scolaires a pour but de couvrir le déficit d'exploitation de celle-ci, dû à la différence entre le prix payé par l'utilisateur et le coût réel du service.

**DIT** que cette subvention est inscrite au Budget Primitif 2021 de la Régie des Transports Scolaires au chapitre 77, article 774 et imputée au Budget de la Commune au chapitre 67, article 67441.

Nombre de votants : 33

**Suffrages exprimés : 28**

Pour : 28

Contre :

Abstention : 5 (Mmes ARNOLD – CASTAGNET –  
MM. CALT – SINSOU – LEDOUX)

## **9 Budget annexe de la régie des transports – Budget Primitif – Exercice 2021- Examen – Adoption**

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

*Sur présentation de Monsieur le Maire le Budget Primitif de la régie des transports pour l'exercice 2021 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :*

**50 000,00 Euros.**

*Comme vu dans la délibération du compte administratif 2020, le résultat de clôture est négatif de 3 158,58 €.*

*En 2021, il est à noter que 2 chauffeurs sur 3 sont partis à la retraite et que l'activité est réduite d'autant.*

*Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2312-1 et suivants ;*

*Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;*

*Le Conseil Municipal, après délibéré*

**APPROUVE** le budget qui lui est présenté.

Nombre de votants : 33

**Suffrages exprimés : 33**

Pour : 28

Contre : 5 (Mmes ARNOLD – CASTAGNET – MM.  
CALT – SINSOU – LEDOUX)

Abstention :

## **10 Budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises – Compte Administratif - exercice 2020**

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Monsieur le Maire rappelle que l'intégralité des charges supportées par ce budget annexe est répercutée à l'organisme chargé de la gestion de l'hôtel d'entreprises.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L1612-12 et suivants ;

Vu les résultats du Compte Administratif de l'Hôtel d'entreprises des Mondaults pour l'exercice 2020 qui se traduisent par le tableau suivant :

	<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020</b>
Investissement	0,00		0,00	0,00
Fonctionnement	0,01	0,00	0,00	0,01
<b>TOTAL</b>	<b>0,01</b>		<b>0,00</b>	<b>0,01</b>

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le Compte Administratif pour l'exercice 2020, concernant la gestion de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, qui s'est retiré au moment du vote.

<p>Nombre de votants : 32  <b>Suffrages exprimés : 32</b>          Pour : 31          Contre : 1 (M. LEDOUX)          Abstention :</p>
--

**M. PUYOBRAU ne participe pas au vote**

## 11 Hôtel d'entreprises - Compte de gestion du trésorier – Exercice 2020

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2343-1 et 2, et D2343-1 à D2343-10,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;

Considérant, pour le budget annexe de l'hôtel d'entreprises des Mondaults, les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2020, dressé par le Trésorier de CENON,

Considérant que ce compte de gestion n'appelle aucune observation,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion tel qu'il lui est présenté.

<p>Nombre de votants : 33  <b>Suffrages exprimés : 33</b>          Pour : <b>Unanimité</b>          Contre :          Abstention :</p>
--

## 12 Budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises – Budget Primitif 2021 - Examen – Adoption

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Sur présentation de Monsieur le Maire le Budget Primitif du budget annexe de l'hôtel d'entreprises des Mondaults pour l'exercice 2021 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

**56 000,00 EUROS.**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2312-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;  
Le Conseil Municipal, après délibéré,  
**APPROUVE** le budget qui lui est présenté.

Nombre de votants : 33  
**Suffrages exprimés : 33**  
Pour : 28  
Contre : 5 (Mmes ARNOLD – CASTAGNET – MM.  
CALT – SINSOU – LEDOUX)  
Abstention :

### 13 Vote des Autorisations de Programme Crédits de Paiement (APCP)

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Il est proposé de modifier les APCP comme suit :

#### opération 5001 - Parcs municipaux

Autorisation de programme	922 261,78 €
Réalisé 2013 et avant	63 307,43 €
Réalisé 2014	240 881,42 €
Réalisé 2015	556 261,03 €
Réalisé 2016	10 540,26 €
Réalisé 2017	1 440,00 €
Réalisé 2018	5 843,64 €
Réalisé 2019	8 772,00 €
Réalisé 2020	5 347,20 €
Crédits de paiement 2021	29 868,80 €

Conformément à la prévision, les panneaux d'information didactiques ont été réalisés et posés, la rampe du grand escalier en pierre a été réalisée et posée. Il reste pour la fin de l'année 2020 et le début 2021 la réalisation de petits travaux de sécurisation, ainsi que la réfection du cheminement calcaire entre le lotissement Hauts de Guîtres et la place de « l'étoile ».

#### Opération 1801 - Chemin des écoliers

Autorisation de programme	180 000,00 €
Réalisé 2018	8 502,00 €
Réalisé 2019	3 000,00 €
Réalisé 2020	15 930,00 €
Crédits de paiement 2021	94 070,00 €
Crédits de paiement 2022	38 500,00 €
Crédits de paiement 2023	19 998,00 €

Après le programme défini et le marquage d'une première boucle de cheminements, il s'agit de continuer la phase opérationnelle de mise en service des différentes boucles : réhabilitations de chemins, qui doivent dans certains cas de figure passer par une phase de concertation notamment auprès des ASL et d'autorisations de passage, mise en place de mobiliers urbains et de signalétique définitive. L'allongement des phases de négociation / concertation avec les ASL et la période de confinement ont retardé la phase opérationnelle.

#### Opération 1509 - Rénovation Ecole Blum

Autorisation de programme	3 499 999,55 €
Réalisé 2015	4 730,35 €
Réalisé 2016	29 693,62 €
Réalisé 2017	100 174,52 €
Réalisé 2018	86 221,64 €
Réalisé 2019	66 488,42 €
Réalisé 2020	1 865 955,98 €
Crédits de paiement 2021	1 346 735,02 €

Après 2 procédures avortées en 2011 et 2015, un nouveau projet de rénovation du Groupe scolaire Léon Blum a été confié au cabinet d'architecture Gadrat. Le programme prévoit, entre autres :

Pour l'école élémentaire : la création de 2 salles de classe, la création d'un restaurant avec self

Pour l'école maternelle : la création d'un bureau pour la directrice, la création d'un accueil périscolaire

Pour les espaces mutualisés : la réhabilitation des locaux existants, en y plaçant un local pour les ATSEM, une salle commune des maîtres une bibliothèque

Compte tenu des demandes complémentaires formulées par l'ABF, et de 2 appels d'offres infructueux, le démarrage des travaux avait été décalé à l'été 2019.

L'arrêt du chantier, dans le cadre du confinement généré par la pandémie de covid-19, a prolongé le calendrier de réalisation jusqu'à fin avril-début mai 2021.

#### Opération 1802 - Plan de gestion parc des côteaux

Autorisation de programme	152 172,01 €
Réalisé 2019	23 661,01 €
Réalisé 2020	16 105,50 €
Crédits de paiement 2021	38 602,50 €
Crédits de paiement 2022	35 914,00 €
Crédits de paiement 2023	37 889,00 €

Le plan de gestion du parc des Coteaux est un outil de projet et de coordination de la gestion territoriale mettant en avant toute la diversité de ses richesses naturelles et sociales, dont les objectifs sont notamment :

- Développer une cohérence dans la gestion et les usages à l'échelle intercommunale
- Préserver, protéger, valoriser et aménager les patrimoines naturels et bâtis
- Favoriser les formes et les temps d'échange, de formation et de partage

La synthèse des études, dont la restitution publique s'est faite le 05 décembre 2017, propose un plan d'action pluriannuel 2018-2020 sur plusieurs échelles d'actions. Les actions communes aux 4 villes seront traitées à l'échelle intercommunale par le GIP-GPV (projet d'éco-pâturage, fenaison, ...). Les actions locales seront traitées sous maîtrise d'ouvrage de chacune des villes.

Pour la Ville de Floirac, les actions opérationnelles identifiées dans le plan de gestion sont : la plantation et taille d'arbres, la création et surcreusement de mares temporaires, la création de clairière, la gestion des corridors écologiques, la pose de nichoirs et des aménagements de cavité, d'une part, la mise en place d'outils de revalorisation des déchets verts produits par les services municipaux d'autre part. L'avenant au CODEV4 prolonge cette action d'un an, sur 2021.

#### Opération 1803 - Sybirol Fil vert 2

Autorisation de programme	1 353 999,77 €
Réalisé 2018	6 739,10 €
Réalisé 2019	358 827,67 €
Réalisé 2020	408 264,51 €
Crédits de paiement 2021	68 738,79 €
Crédits de paiement 2022	431 405,00 €
Crédits de paiement 2023	80 024,70 €

Lors de la présentation de l'étude globale et de définition des usages du domaine de Sybirol, en commissions réunies le 14 septembre 2017, il a été indiqué qu'une première tranche de travaux relatifs à l'aménagement du fil vert, sur la partie ouest du domaine serait programmée pour une réalisation en 2019-2020. L'arrêt du chantier, dans le cadre du confinement généré par la pandémie de covid-19, a prolongé le calendrier de réalisation jusqu'en septembre 2020.

L'année 2021 va être essentiellement marquée par les études de la phase 2, dont les travaux devraient être lancés en fin d'année 2021.

#### Opération 2001 - Plaine des sports

Autorisation de programme	3 018 000,00 €
Réalisé 2020	6 840,00 €
Crédits de paiement 2021	625 160,00 €
Crédits de paiement 2022	1 551 500,00 €
Crédits de paiement 2023	834 500,00 €

La dégradation des terrains de sports synthétique ou en herbe, due, entre autres, à l'usure et au piétinement des animaux sauvages, le dysfonctionnement de l'arrosage des terrains, les besoins des clubs sportifs, en terme de disponibilité de terrains, ont conduit à une réflexion globale sur les besoins liés à l'utilisation de la Plaine des sports Joseph Sarthoulet. Une synthèse de cette réflexion avait été présentée en décembre 2019, et se traduisait par la création d'une nouvelle ACP répartisant sur 4 exercices budgétaires les travaux à réaliser. Une nouvelle expression des besoins a conduit à la modification des opérations à réaliser. Les travaux de clôture des terrains 2 et 3 ont débuté sur le dernier trimestre 2020 et se poursuivront en 2021. Par ailleurs les travaux de rénovation des réseaux électriques et d'éclairage des terrains 2 et 3 sont programmés pour 2021.

#### Opération 1603 - DRAVEMONT

Autorisation de programme	15 757 875,00 €
Crédits de paiement 2021	436 367,00 €
Crédits de paiement 2022	1 371 474,00 €
Crédits de paiement 2023	1 363 767,00 €
Crédits de paiement 2024	1 363 767,00 €
Crédits de paiement 2025	1 500 000,00 €
Crédits de paiement 2026	1 500 000,00 €
Crédits de paiement 2027	1 500 000,00 €
Crédits de paiement 2028	3 365 000,00 €
Crédits de paiement 2029	3 357 500,00 €

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain du quartier de Dravemont, et au titre de la convention de co-maitrise d'ouvrage passée avec Bordeaux Métropole, la ville de Floirac participe aux financements des opérations au titre des travaux relevant de sa compétence (jeux d'enfant, éclairage public, fontainerie...). Ainsi, la participation à la création du square Allende s'élève à 392 000 €.

Par ailleurs, les études d'ingénierie, qui s'étaleront sur toute la durée du Projet de Renouvellement Urbain, font également l'objet d'un cofinancement entre la ville de Floirac et Bordeaux Métropole. Cela représente 44 367 € pour l'année 2020 (payés en année N+1).

#### Opération 2101 - JOLIOT CURIE

Autorisation de programme	1 378 000,00 €
Crédits de paiement 2021	1 000,00 €
Crédits de paiement 2022	275 500,00 €
Crédits de paiement 2023	275 500,00 €
Crédits de paiement 2024	275 500,00 €
Crédits de paiement 2025	275 500,00 €
Crédits de paiement 2026	275 000,00 €

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain du quartier de Joliot-Curie, et au titre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage passée avec Bordeaux Métropole, la ville de Floirac participe aux financements des opérations au titre des travaux relevant de sa compétence (jeux d'enfant, éclairage public, fontainerie...). Les premières opérations auront lieu en 2021.

Par ailleurs, les études d'ingénierie, qui s'étaleront sur toute la durée du Projet de Renouvellement Urbain, font également l'objet d'un cofinancement entre la ville de Floirac et Bordeaux Métropole. Cela représente 1 000 € pour 2020 (payés en année N+1).

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 Mars 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

**PRECISE** que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions des dossiers (aléas des coûts, des subventions, des chantiers ou économiques)

**DIT** que les crédits de paiement 2021 sont inscrits au budget 2021, et que les crédits de Paiement des années suivantes seront prévus aux BP suivants.

Nombre de votants : 33

**Suffrages exprimés : 28**

Pour : **28**

Contre :

Abstention : 5 (Mmes ARNOLD – CASTAGNET –  
MM. CALT – SINSOU – LEDOUX)

## **14 Prescription sur des retenues de garanties – Encaissement**

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes, et les établissements publics, qui stipule que « toute créance qui n'a pas été payée dans un délai de 4 ans à partir du 1<sup>er</sup> jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis est prescrite »,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que plusieurs entreprises attributaires de marchés publics auprès de la ville de Floirac n'ont pas actionné leur droit à restitution de la retenue de garantie actionnée en début de marché, au-delà de la durée de prescription quadriennale,

Le Comptable public demande à la ville de Floirac de délibérer pour acter la prescription des retenues de garanties suivantes, qui se traduira comptablement par l'émission de titres de recettes à l'article 7718, pour un montant global de 2 591,15 € :

Nom des Stés concernées avec les montants individuels :

- CHANTIERS D'AQUITAINE marché n° : 201515A012 pour **1 694,70€**
- SORA GARNIER marché n° : 20109A044I pour **292,90€**
- PRO SPORT marché n° : 201111A045 pour **469,67€**
- SOBECA marché n° : 20099O004B pour **133,88€**

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 Mars 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré

**APPROUVE** la prescription des retenues de garanties ci-dessus référencées.

**DECIDE** d'encaisser les recettes à l'article 7718 du budget 2021.

Nombre de votants : 33  
**Suffrages exprimés : 28**  
 Pour : 28  
 Contre :  
 Abstention : 5 (Mmes ARNOLD – CASTAGNET –  
 MM. CALT – SINSOU – LEDOUX)

## 15 Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières – année 2020

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

En 2020, le Conseil municipal s'est prononcé sur une cession immobilière mais sur aucune acquisition immobilière ni échange foncier :

**Cessions immobilières : Parcelle AE 78 – 30 Rue Paul Gros (valeur vénale : 111 000 €)**

**Acquisitions immobilières : Néant**

**Echanges fonciers : Néant**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2241-1 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 Mars 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2020.

Nombre de votants : 33  
**Suffrages exprimés : 33**  
 Pour : Unanimité  
 Contre :  
 Abstention :

## 16 Fixation des durées d'amortissement – Modification

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Il est proposé de fixer les durées d'amortissement par compte selon le tableau suivant :

Article/Immobilisations	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>		
203	Frais d'études, de recherches et de développement	3 ANS
2041511	GPF de rattachement - Biens mobilier, matériels et études	1 an
204172	Subventions d'équipement versés aux EPL – Bâtiments et installation	15 ans
20421	Subventions d'équipement -Biens matériel et mobilier	5 ans
204422	Subventions d'équipement en nature – personnes de droits privé - bâtiments et installation	15 ans
2046	Attribution de compensation d'investissement	1 an
20417	Autres établissements publics locaux	15 ans
20421	Biens mobiliers, matériels, études	5 ans
20422	Subventions d'équipement versées	5 ans
2051	Logiciels	3 ans
208	Autres immobilisations corporelles	3 ans

<b>Immobilisations corporelles</b>		
2121	Plantations	10 ans
2152	Installation de voirie	10 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Autres installation, matériel et outillage technique	10 ans
217 (sauf 2173)	Immobilisations corporelles d'administration générale	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2182	Matériel de transport	10 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
<b>2185</b>	<b>Cheptel</b>	<b>1 an</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Par ailleurs un seuil unitaire de 765 € en deçà duquel les immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortiront en un an, l'année suivant celle de leur acquisition.

Vu l'article L2321-2 u CGCT,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 Mars 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**DECIDE** de fixer les durées d'amortissement comme récapitulées dans le tableau ci-dessus.

**DECIDE** de fixer un seuil unitaire de 765 € en deçà duquel les immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortiront en un an, l'année suivant celle de leur acquisition.

La délibération du 18 décembre 2017 est abrogée.

<p>Nombre de votants : 33  <b>Suffrages exprimés : 33</b>            Pour : <b>Unanimité</b>            Contre :            Abstention :</p>
--

## Interventions :

M. Bunel présente la délibération relative aux durées d'amortissement en précisant qu'une ligne « cheptel » a été rajoutée afin de tenir compte du poulailler installé à l'école élémentaire Pasteur.

M. Calt demande si la durée d'amortissement de ce poulailler est civile ou glissante.

M. Bunel précise que cette durée est fixée sur l'année budgétaire.

## 17 Subventions de fonctionnement à verser – Fixation des montants pour 2021

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux organismes partenaires (associations, CCAS, GIP...) de la façon suivante pour l'exercice 2021 :

Associations subventionnées	Montants accordés pour 2021
ABC – ATELIER DE BRICOLAGE CINEMATOGRAPHIQUE	8 000 €
ADEC - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ECHANGE CULTUREL	600 €
AGEF - ASSOCIATION DE GESTION D'EVENEMENTS DE FLOIRAC	800 €
ARABESQUE	750 €
ARTELI	1 800 €
ASS DEP PIEGEURS AGREES GIRONDE	150 €
ASS DES DECORES DU TRAVAIL DE FLOIRAC	300 €
ASSO DON SANG BENEVOLE BX ENVIRONS (Antenne de Floirac)	100 €
ASSOCIATION HABILITEE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE LA BENAUGE	300 €
ASSOCIATION FRELONS ASIATIQUES	2 000 €
ASSOCIATION SOS MEDITERRANNEE	2 500 €
AUX BALADES CREATIVES	1 000 €
CA MARCHE POUR JAURES	800 €
CAP SCIENCES	10 000 €
CMF	356 000 €
FCBA FLOIRAC CITIZEN BAND AMIT	400 €
FEDERATION DE PECHE AQUATIQUE	6 000 €
FLOIRAC EN CHŒUR	500 €
HAND'TERANGA	400 €
LES AMIS DU DOMAINE DE SYBIROL	500 €
LES PORTEURS D'HISTOIRE	150 €
MUSIQUES DE NUIT DIFFUSION	2 120 €
OPERA NATIONAL DE BORDEAUX	7 000 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	15 500 €
PASSAGE A L'ART	11 500 €
QUETZALCOATL	300 €
COLLECTIF TOC TOC	5 000 €
UCL DANSE	1 200 €
UNE PENSEE FELINE	2 000 €
UNION CULTURE ET LOISIRS	2 000 €
UNIRE - UNISSONS NOS IDEES POUR REUSSIR ENSEMBLE	180 000 €

USAGERS BIBLIOTHEQUE ROLAND BARTHES	600 €
VELOCITE	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>620 570 €</b>

Subventions de fonctionnement versées	Montants accordés pour 2021
CCAS de la ville de Floirac	<b>2 371 000 €</b>
Budget annexe Transport Scolaire	<b>50 000 €</b>
GIP - Grand Projet des Villes	<b>55 755 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;

Vu l'avis de la Commission Vie Associative du 25 mars 2021 ;

Vu l'avis de la Commission Culture du 26 mars 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions de fonctionnement ci-dessus récapitulées pour l'année 2021.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021 au chapitre 65 et 67.

Nombre de votants : 33

**Suffrages exprimés : 28**

Pour : **28**

Contre :

Abstention : 5 (Mmes ARNOLD – CASTAGNET –  
MM. CALT – SINSOU – LEDOUX)

## Interventions :

M. Calt regrette que le vote des subventions soit regroupé en une seule délibération malgré sa demande de délibérations spécifiques.

## **18 Règlement budgétaire et financier – Adoption**

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Vu la délibération de la Ville du 23 mai 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération de Bordeaux Métropole en date du 19 mars 2021 et le règlement budgétaire et financier qu'elle adopte à cette date ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;

Considérant qu'en ayant créé des services communs avec la Métropole, la Ville doit adopter un règlement budgétaire et financier commun avec elle,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**ABROGE** le règlement budgétaire et financier adopté par délibération du 23 mai 2016.

**ADOpte** le règlement budgétaire et financier voté par la Métropole dans sa séance du 19 mars 2021 à l'exception des articles 10 à 12.

**DIT** que le règlement budgétaire et financier est d'application immédiate.



Nombre de votants : 33

**Suffrages exprimés : 33**

Pour : 28

Contre : 5 (Mmes ARNOLD – CASTAGNET –  
MM. CALT – SINSOU – LEDOUX)

Abstention :

## 19 Commission de concession de services et de délégation de service public – dépôt des listes

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-5 et L2121-21 ;*

*Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 ;*

*Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 Mars 2021 ;*

*Considérant que, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des membres de la Commission de concession de services et de délégation de service public,*

*Considérant que, la Commission de concession de services et de délégation de service public comprend, outre le Maire ou son représentant, président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants issus du Conseil Municipal, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,*

*Le Conseil Municipal, après délibéré,*

**DECIDE** d'ouvrir le dépôt auprès de Monsieur le Maire de toute liste de candidats jusqu'à l'ouverture du vote du Conseil Municipal sur l'élection des membres de la Commission.

**DECIDE** que les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant,

**DECIDE** d'élire les membres de cette commission au scrutin ordinaire, à condition de recueillir l'unanimité des voix.

**DECIDE** que les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

A la demande de la majorité des membres, une suspension de séance est prononcée.

Nombre de votants : 33

**Suffrages exprimés : 32**

Pour : 32

Contre :

Abstention : 1 (M. LEDOUX)

## 20 Commission de concession de services et de délégation de service public – élection des membres

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-5 et L2121-21,*

*Vu la délibération n°19 du 6 avril 2021 précitée, relative aux modalités de dépôt des listes*

*Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;*

*Considérant la nécessité de créer une Commission de concession de services et de délégation de service public ;*

*Considérant la (ou les) liste(s) des candidatures déposées ;*

*Considérant les résultats issus du dépouillement du vote ;*

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**DECIDE** de déclarer élus membres à voix délibérative de la Commission de concession de services et de délégation de service public :

Titulaires :

- Monsieur DROILLARD Hervé
- Monsieur MEYRE Jean-Michel
- Madame ADENIS Justine
- Monsieur GALAN Jean-Claude
- Monsieur CALT Nicolas

Suppléants :

- Madame BONNAL Nicole
- Madame BARBOT Hélène
- Monsieur BAGILET Christophe
- Madame FRENEL Monique
- Monsieur SINSOU Jonathan

<p>Nombre de votants : 33  <b>Suffrages exprimés : 32</b>          Pour : 32          Contre :          Abstention : 1 (M. LEDOUX)</p>
--

## 21 Communication sur les marchés et les avenants signés par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations et notifiés en 2020

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a mis en œuvre les procédures de marchés publics et signé les marchés et les avenants, désignés ci-dessous, dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

MARCHES					
N° DE MARCHÉ	OBJET	Forme et Nature	Titulaires	MONTANT € HT	Date notification
2019-FLO022	Travaux de mise en accessibilité dojo Lionel Bibard Lot 2 Faïence, carrelage	MAPA Travaux	Grelot Carelage (33500 LIBOURNE)	3 756 €	12/02/2020
2019-FLO027	Travaux de mise en accessibilité dojo Lionel Bibard Lot 7 Cabines de douches et cloisonnage en stratifié	MAPA Travaux	Atelier &Co (33600 PESSAC)	11 335 €	12/02/2020
2019-FLO028	Travaux de mise en accessibilité dojo Lionel Bibard Lot 8 Signalétique	MAPA Travaux	PROCONCEPT SIGNALETIQUE (33380 MIOS)	2 737 €	12/02/2020
2019-FLO023	Travaux de mise en accessibilité dojo Lionel Bibard Lot 3 Menuiserie intérieure bois	MAPA Travaux	Ets Saulières (33130 BEGLES)	8 170 €	19/02/2020
2019-FLO026	Travaux de mise en accessibilité dojo Lionel Bibard lot 6 Peinture	MAPA Travaux	BC Larrieu (33290 PAREMPUYRE)	3 800 €	19/02/2020

2019-FLO021	Travaux de mise en accessibilité dojo Lionel Bibard Lot 1 Maçonnerie	MAPA Travaux	JR Construction (33440 AMBARES ET LAGRAVE)	5 997 €	20/02/2020
2020-FLO003	Travaux réhabilitation école Léon Blum -Lot 13 Carrelages, faïences	MAPA Travaux	Carrelage DURET (33380 MIOS)	46 300 €	24/02/2020
2019-FLO025	Travaux de mise en accessibilité dojo Lionel Bibard Lot 5 Plomberie sanitaire	MAPA Travaux	SE2B (33290 PIAN MEDOC)	8 766 €	02/03/2020
2020-FLO001	Assistance à la Gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	MAPA Prestation intellectuelle	REFPAC-GPAC (59700 MARCQ EN BAREUL)	13 000 €	05/03/2020
2020-FLO002	Travaux d'éclairage public	MAPA Travaux	CITEOS (33174 GRADIGNAN)	250 000 €	02/04/2020
2020-FLO005	Travaux VRD école Léon Blum	MAPA Travaux	Garonne BTP (33360 CAMBLANES ET MEYNAC)	67 685 €	03/06/2020
2020-FLO004	Achat jeux et jouets	MAPA Fournitures	LACOSTE Dactyl Buro Office (84250 LE THOR)	Minimum 10 000 € Maximum 30 000 € / an	04/06/2020
2020-FLO006	Accord-cadre de fourniture et pose de clôtures et de remplacement de clôtures existantes	MAPA Fournitures	TARDY (17150 MIRAMBEAU)	Minimum 20 000 € Maximum 65 000 € / an	06/08/2020
2020-FLO007	Prestation d'entretien des espaces verts	Marché réservé Services	LES COTEAUX DES HAUTS DE GARONNE (33151 CENON)	Minimum 30 000 € Maximum 70 000 € / an	06/08/2020
2020-E0130M	Groupement de commandes Mobilier de bureau Lot 1 : Bureaux et tables de rangement	Groupement de commandes Bordeaux Métropole	AMPLITUDE (33600 PESSAC)	Sans minimum Sans maximum	11/08/2020
2020-E0131M	Groupement de commandes Mobilier de bureau Lot 2 : Sièges	Groupement de commandes Bordeaux Métropole	ATRIUM (33700 PESSAC)	Sans minimum Sans maximum	11/08/2020
2020-FLO008	Travaux de terrassement, de création et de réfection de voiries légères et piétonnes	MAPA Travaux	GUINTOLI (33500 LIBOURNE)	200 000 €	03/09/2020
2020-FLO009	Fourniture, livraison et installation de matériels professionnels de cuisine	MAPA Fournitures	TECHNI CUISINE AQUITAINE (33650 MARTILLAC)	170 000 €	03/09/2020
2020-E0140M	Fourniture et acheminement d'électricité tarif Bleu C5 - Bâtiments haute valeur environnementale du 01/01/2021 au 31/12/2021	Groupement de commandes Bordeaux Métropole	Enercoop (75019 PARIS)	Sans minimum Sans maximum	14/09/2020
2020-E0141M	Fourniture électricité éclairage public et signalisation routière du 01/01/2021 au 31/12/2021	Groupement de commandes Bordeaux Métropole	Total direct énergie (75015 PARIS)	Sans minimum Sans maximum	14/09/2020
2020-E0142M	Fourniture et acheminement d'électricité tarif Bleu C5 - Bâtiments communaux du 01/01/2021 au 31/12/2021	Groupement de commandes Bordeaux Métropole	Total direct énergie (75015 PARIS)	Sans minimum Sans maximum	14/09/2020
2020-FLO012	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un préau couvert,	MAPA Prestation intellectuelle	RAL 1033 (33200 BORDEAUX)	18 640 €	22/10/2020

	buvette et local de stockage au stade Jean-Raymond Guyon				
2020-FLO013	Prestations de séjours scolaires hors période scolaire pour les écoles élémentaires de la ville de Floirac	MAPA Services	Valt 33 (33000 BORDEAUX)	Minimum 10 000 € Maximum 105 000 € / an	19/11/2020
2020-E0132B	Groupement de commandes Acquisition livres scolaires	Groupement de commandes Bordeaux Métropole	MOLLAT (33000 BORDEAUX)	Sans minimum Sans maximum	27/11/2020
2020-FLO010	Fourniture et mise en place d'agrès de fitness, de jeux pour enfants Lot 1 aménagement d'aires de fitness extérieures	MAPA Travaux	PREMIERS (17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS)	Maximum 150 000 € / an	01/12/2020
2020-FLO011	Fourniture et mise en place d'agrès de fitness, de jeux pour enfants Lot 2 aménagement d'aires de jeux extérieures et réfection de sol souple	MAPA Travaux	HUSSON (68850 LAPOUTROIE) LINEA PAYSAGE (40230 SAUBRIGUES)	Maximum de 150 000 € / an	01/12/2020
<b>AVENANTS</b>					
N° DE MARCHE	OBJET	Titulaires	N° et objet Avenant	MONTANT Avenant € HT	Date notification
2018-FLO051	Travaux de rénovation du groupe scolaire Léon Blum Lot 1 - VRD, Aménagements extérieurs paysagers	GARONNE TP	Avenant 1 Travaux non prévus - sous-station	+ 9 365,00 €	31/03/2020
2018-FLO056	Travaux de rénovation du groupe scolaire Léon Blum Lot 6 - Menuiseries extérieures	S.M.L (Serrurerie Menuiserie Livradaise)	Avenant 1 Travaux non prévus - sous-station	+ 1 973,00 €	09/04/2020
2019-FLO011	Travaux de rénovation du groupe scolaire Léon Blum Lot 7 - Menuiseries intérieures	Menuiserie BARSE	Avenant 1 Travaux non prévus - sous-station	+ 650 €	31/03/2020
2019-FLO012	Travaux de rénovation du Groupe scolaire Léon Blum Lot 8 - Plâtrerie Isolation	SARL NOVE BUILD	Avenant 1 Travaux non prévus - sous-station	+ 1 761,94 €	30/03/2020
2018-FLO060	Travaux de rénovation du groupe scolaire Léon Blum Lot 10 - Electricité CFO et CFA	SAS G. PASTORINO et Fils	Avenant 1 Travaux non prévus - sous-station	+ 1 920,00 €	30/03/2020
2018-FLO061	Travaux de rénovation du groupe scolaire Léon Blum Lot 11 - Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaire	CEME AQUITAINE	Avenant 1 Travaux non prévus - sous-station	+ 39 438,98 €	31/03/2020
2018-FLO062	Travaux de rénovation du groupe scolaire Léon Blum	M.L.S. AQUITAINE	Avenant 1 Travaux non prévus - sous-station	+ 677,50 €	15/04/2020

	Lot 12 - Peinture / Sols souples				
2019-FLO-031	Séjours de classes de découvertes hors périodes de vacances scolaires Lot n° 4 Ecole élémentaire Louis Aragon	VALT33	Avenant 1 - Augmentation du montant plafond	+ 675 €	16/04/2020
2018-FLO-066	Floirac Fil vert Séquence 2 Lot n° 1 Aménagement Paysager	ID VERDE	Avenant 1 - Prolongation des délais d'exécution + ajout de prestations	+ 8 292,29 €	13/08/2020
2018-FLO-067	Floirac Fil vert Séquence 2 Lot n° 2 Restauration architectural	SARL TMH Mandataire/ ID VERDE	Avenant 1 - Prolongation délais contractuels + Ajout de prestations + répartition co-traitant	+ 10 000,06 €	21/07/2020
2018-FLO-070	Floirac Fil vert Séquence 2 Lot n° 3 Serrurerie	ID VERDE SASU	Avenant 1 - Prolongation des délais d'exécution	Sans objet	13/08/2020
15A006	Microsignalétique	SICOM	Avenant 2 - Prolongation des délais au 25/05/2021	Sans objet	25/05/2020
1000003	Panneau d'affiche - mobilier urbain d'affichage	CDA PUBLIMEDIA	Avenant 1 - Prolongation des délais au 15/07/2021	Sans objet	29/06/2020
2018-FLO-050	Repas des anciens	SARL CLAVIER	Avenant 1 - Rectification index de révision des prix	Sans objet	16/07/2020
16A008	Achat de livres scolaires	SE Librairie MOLLAT	Avenant 1 - Prolongation des délais d'exécution au 21/12/2020	Sans objet	19/06/2020
2018FLO012	Lot 2 - Assurance des Responsabilités et Risques Annexes	AREAS DOMMAGES Courtier PNAS	Avenant 1 - Assurance de responsabilité civile Majoration de la cotisation	+ 94,16 € sur la prime provisionnelle annuelle TTC	03/11/2020
2018FLO020	Lot 3 - Assurance Des Véhicules À Moteur et Risques Annexes	GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE	Avenant 2 - Composition du parc de véhicules assurés Adjonction d'Engins de Déplacement Personnel Motorisés (trottinettes électriques)	+ 400 € sur la prime annuelle	26/10/2020
2018-E0290M	Accord-cadre fourniture et acheminement d'électricité HTA&BTSUP Lot 1	Total direct énergie	Avenant 1 - prise en compte de la fusion absorption de total énergie gaz par la société total direct énergie au 1er août 2019	Sans objet	11/09/2020
2018-E0050M	Accord-cadre fourniture et acheminement d'électricité tarif bleu C5 Lot 1	Total direct énergie	Avenant 1 - prise en compte de la fusion absorption de total énergie gaz par la société total direct énergie au 1er août 2019	Sans objet	11/09/2020
2019-FLO-005	Travaux de réhabilitation de l'école BLUM Lot n° 3a - Charpente bois	SAS Lamecol	Avenant 1 - rectification erreurs matérielles contenues dans le CCAP	Sans objet	03/11/2020

2019-FLO-006	Travaux de réhabilitation de l'école BLUM Lot n° 3b -Charpente métallique serrurerie	ALTERNATIVES METAL INNOVATIONS (Mandataire)/ SARL BOURLOTON	Avenant 1 - rectification erreurs matérielles contenues dans le CCAP	Sans objet	02/11/2020
2019-FLO-007	Travaux de réhabilitation de l'école BLUM Lot 4a- Isolation thermique extérieure	ITE SUD OUEST	Avenant 1 - rectification des erreurs matérielles contenues dans le CCAP	Sans objet	19/11/2020
2019-FLO-008	Travaux de réhabilitation de l'école BLUM Lot 4b-Bardage	ITE SUD OUEST	Avenant 1 - rectification des erreurs matérielles contenues dans le CCAP	Sans objet	19/11/2020
2019-FLO-009	Travaux de réhabilitation de l'école BLUM Lot 5a-Couverture	ALLYRE	Avenant 1 - rectification des erreurs matérielles contenues dans le CCAP	Sans objet	02/11/2020
2019-FLO-010	Travaux de réhabilitation de l'école BLUM Lot 5b-Etanchéité zinguerie	SAS ETANCHEITE CONCEPT	Avenant 1 - rectification des erreurs matérielles contenues dans le CCAP	Sans objet	02/11/2020
2019-FLO-011	Travaux de réhabilitation de l'école BLUM Lot 7-Menuiseries intérieures	Menuiserie BARSE	Avenant 2 - rectification des erreurs matérielles contenues dans le CCAP	Sans objet	02/11/2020
2019-FLO-012	Travaux de réhabilitation de l'école BLUM Lot 8-Plâtrerie/Isolation	SARL NOVE BUILD	Avenant 2 - rectification des erreurs matérielles contenues dans le CCAP	Sans objet	03/11/2020
2020-FLO001	Assistance à la gestion de la TLPE	REFPAC-GPAC	Avenant 1 -précision de la rémunération du prestataire dans le CCP	Sans objet	12/10/2020
2018-FLO-040	Maîtrise d'œuvre pour la réfection partielle du Castel	ARCHITECTURE MICHEL APARD (Mandataire)	Avenant 1 - Validation de l'avant-projet définitif (APD), arrêt du coût prévisionnel des travaux en phase APD, fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre	+ 24 176,39 €	19/11/2020

## Interventions :

**Pas de vote :** Délibération d'information récapitulative de ce qui a été signé.

## **22 Revalorisation de l'indemnité d'administration et de technicité pour les agents de police municipale**

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu le décret n°97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres ;*

*Vu les délibérations du conseil municipal respectivement en date du 12 mars 2018 relative au nouveau régime indemnitaire de la filière de la police municipale et du 25 juin 2018 revalorisant les coefficients déjà fixés*

*Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 23 mars 2021 ;*

*Considérant les présentes propositions,*

*Le Conseil Municipal, après délibéré,*

**APPROUVE** le réajustement d'un coefficient de l'Indemnité d'Administration et de technicité

*Un coefficient multiplicateur de 5 ou le maintien du coefficient de 7.8 sera appliqué selon les critères d'attribution retenus ; les attributions individuelles seront effectuées par arrêté selon les critères déterminés ci-dessus et feront l'objet d'un arrêté individuel*

**DECIDE** que les dispositions de cette délibération prendront effet à compter du **1<sup>er</sup>/05/2021**,

**DIT** que les fonds nécessaires au paiement sont inscrits au budget primitif 2018 et imputés au chapitre 012, article 64111 à 64118 "salaires du personnel titulaire " et 64131 « salaires du personnel non titulaire », le cas échéant.

Nombre de votants : 33 <b>Suffrages exprimés : 33</b> Pour : <b>Unanimité</b> Contre : Abstention :
---

### **Interventions :**

M. Bunel indique que cette délibération a pour objectif d'harmoniser cette indemnité avec les autres villes de la métropole car la Ville rencontre des difficultés pour recruter des agents de police municipale.

M. Calt demande le nombre d'agents actuellement affectés à la police municipale.

M. le Maire rappelle les difficultés de recrutement et la concurrence réelle des collectivités de la métropole. Il précise que théoriquement douze agents sont affectés à la police municipale, dix agents présents, deux en cours de recrutement.

### **23 Modification du tableau des effectifs suite évolution des services – recours à des contractuels**

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

*Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

*Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;*

*Le Conseil Municipal, après délibéré,*

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs comme suit :

*- la création et suppression des emplois dans la filière artistique, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.*

- d'autoriser Monsieur Le Maire à recourir, suite vacance de poste, à un recrutement d'un contractuel (modalités précisées ci-dessus) pour le poste de Chargé-e de communication numérique à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,
  - la création d'un emploi de Chargé-e de communication et relations presse à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 et d'autoriser Monsieur Le Maire à recourir à un recrutement d'un contractuel (modalités précisées ci-dessus) pour ce même poste à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021
- DIT** que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

Nombre de votants : 33  
**Suffrages exprimés : 33**  
Pour : **Unanimité**  
Contre :  
Abstention :

## **24 Approbation de la convention de partenariat avec l'association Intermédiaire des Hauts de Garonne - Autorisation de signature**

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;  
Vu la convention de partenariat ci-annexée ;  
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;  
Le Conseil Municipal, après délibéré,  
**APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association Intermédiaire des Hauts de Garonne, ci-jointe.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Nombre de votants : 33  
**Suffrages exprimés : 28**  
Pour : **28**  
Contre :  
Abstention : 5 (Mmes ARNOLD – CASTAGNET –  
MM. CALT – SINSOU – LEDOUX)

## **25. Plan de gestion du parc des coteaux – Autorisation de programme et crédits de paiement et appels à subventions au Département de Gironde et à Bordeaux Métropole pour le financement intercommunal sur les actions sous maîtrise d'ouvrage ville de Floirac. Décision**

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;  
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;  
Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 25 mars 2021 ;  
Le Conseil Municipal, après délibéré,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'appel de fond pour la subvention pluriannuelle 2021-2023 d'un montant global de 33 673 € (11 532 € pour 2021 ; 10 774 € pour 2022 ; 11 367 € pour 2023) auprès du Conseil départemental de la Gironde, au titre des opérations opérationnelles du plan de gestion du Parc des coteaux mises en œuvre sous maîtrise d'ouvrage ville de Floirac.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'appel de fond pour la subvention pluriannuelle 2021-2023 d'un montant global de 56 121 € (19 220 € pour 2021 ; 17 957 € pour 2022 ; 18 945 € pour 2023) auprès de Bordeaux Métropole, au titre de l'action inscrite au CODEV 4 pour financer les actions du plan de gestion du Parc des coteaux mises en œuvre sous maîtrise d'ouvrage ville de Floirac.

**PRECISE** que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques, ...).

**DIT** que les crédits de paiement 2021 sont inscrits au budget primitif 2021.

<p>Nombre de votants : 33  <b>Suffrages exprimés : 33</b>          Pour : <b>Unanimité</b>          Contre :          Abstention :</p>
--

## 26 Club Municipal de Floirac – Subvention 2021 – Versement du solde – Autorisation

Rapporteur : Nathalie LACUEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique en date du 24 mars 2021 ;

Le Conseil municipal, après délibéré,

**AUTORISE** le versement de la subvention 2021 accordée au CMF dans la limite de 356 000€ (hors subventions exceptionnelles).

<p>Nombre de votants : 33  <b>Suffrages exprimés : 33</b>          Pour : <b>Unanimité</b>          Contre :          Abstention :</p>
--

## 27 Subventions Politique de la Ville 2021. Autorisation de signature. Versement

Rapporteur : Nathalie LACUEY

Associations	Intitulé de L'action	Participation du service Politique de la Ville
AIM	L'accès à l'emploi et lutte contre les discriminations	2 000.00 €
AIM	En route pour travailler	1 000.00 €
ALIFS	Les pratiques artistiques au service de la citoyenneté 2021	2 800.00€
CIDFF	Favoriser la création d'entreprise par les femmes sur les quartiers politique de la ville	2 000.00 €
CIDFF	Favoriser l'égalité femme/homme en développant l'accès aux droits et l'insertion professionnelle	2 000.00 €
CLAP SUD-OUEST	Plateforme d'accueil/Evaluations linguistique	1 500.00 €
CLAP SUD-OUEST	Soutien à l'informatique lié à l'emploi (SILE)	1 000.00 €

Club Interentreprises Cenon	Le levier d'Archimède – Agir pour l'inclusion sociale et réduire les inégalités d'accès	1 000.00 €
COCKTAIL C	Sensibilisation aux harcèlements et prévention	1 000.00 €
DROP DE BETON	CV Rugby Citoyen	500.00 €
ESPACE TEXTILE	En découdre avec l'emploi	500.00 €
HAUTS DE RADIO	L'Echo des Conseils Citoyens	250.00 €
HAUTS DE RADIO	Aller vers avec les valeurs	150.00 €
HAUTS DE RADIO	Ondes d'avenir	250.00 €
HAUTS DE RADIO	Echo des habitants	1 000.00 €
INSUP	Art d'Agir PROCCREA	500.00 €
LA CRAVATE SOLIDAIRE	Accompagnement individualisé, retour à l'emploi	990.00 €
LES BALADES ALTERNATIVES	L'alternative urbaine	1 600.00 €
LES COMPAGNONS BATISSEURS	Auto-réhabilitation accompagnée	750.00 €
LESCAN	Métropole, le voyage numérique	1 000.00 €
LYLY BOOP	Enseignement d'une discipline sportive et de loisirs / Danse itinérante	500.00 €
PLIE des Hauts de Garonne	Participation de la Commune	19 954.47 €
PRADO	Permanences service d'aide aux victimes	5 330.00 €
PROXISANTE	C'est nous le boss !!	1 000.00 €
Atelier REMUMENAGE	Accompagnement d'un changement de lieu pour les personnes fragilisées	500.00 €
REVE	Médiation et prévention contre le harcèlement	2 000.00 €
SPORT EMPLOI	Sport Up & Mobi Sport	2 000.00 €
VOIX PUBLIQUES	Etre éloquent.e	1 200.00 €
VRAC	Regroupement d'achat	1 000.00 €
VRAC	PEPITES	1 500.00 €
VRAC	Promouvoir une alimentation saine	1 000.00 €
WIMOOV	Un vélo pour tous	750.00 €
		58 524.47€

D'autres services municipaux viennent co-financer les actions des associations nommées ci-dessus :  
Le **C**entre **C**ommunal d'**A**ctions **S**ociales de la Ville participe au dispositif du Contrat de Ville pour les associations suivantes :

Les Compagnons bâtisseurs : **750.00 €**

WIMOOV : **750.00 €**

Atelier Remuménages : **500.00 €**

La Direction de l'Action Culturelle, le service Jeunesse, le Service Médiation, la Direction Générale participent au dispositif du Contrat de Ville pour l'association ALIFS à hauteur de 1 000 € chacun, et le service Education à hauteur de 2 000 € soit un total de **6 000.00 €**

La Direction de l'Action Culturelle participe au dispositif du Contrat de Ville pour l'association Collectif TOC TOC à hauteur de **5 000.00 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la loi de programmation pour ville et la cohésion urbaine du 20 février 2014 ;

Vu la convention cadre du Contrat de Ville métropolitain ;

Vu la Convention territoriale de la Ville de Floirac ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique en date du 24 mars 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec les associations intervenant dans le cadre de la Politique de la Ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention à ces associations pour l'année 2021.

**DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020 au chapitre 65, à l'article 6574- fonction 824.



Nombre de votants : 33  
**Suffrages exprimés : 33**  
Pour : 32  
Contre : 1 (M. LEDOUX)  
Abstention :

## **28 Association SOS Méditerranée – Convention triennale partenariat et soutien humanitaire- Approbation**

Rapporteur : Nathalie LACUEY

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;*

*Vu le projet de convention triennale de partenariat et de soutien humanitaire ;*

*Vu la charte d'adhésion de l'association SOS Méditerranée ;*

*Vu l'avis de la commission Sport, Jeunesse, Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion, Emploi, Solidarités Internationales et Numérique réunie en date du 24 mars 2021.*

*Le Conseil Municipal, après délibéré,*

**APPROUVE** le projet de Convention triennale de partenariat et de soutien humanitaire ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à en exécuter toutes les démarches afférentes et à conclure tout avenant nécessaire à l'accomplissement du partenariat et du soutien humanitaire poursuivi ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Charte d'adhésion de l'association ;

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021.

Nombre de votants : 33  
**Suffrages exprimés : 29**  
Pour : 28  
Contre : 1 (M. LEDOUX)  
Abstention : 4 (Mmes ARNOLD – CASTAGNET –  
MM. CALT – SINSOU)

### **Interventions :**

Mme Lacuey présente cette délibération en précisant que des actions de sensibilisation seront menées auprès des jeunes floiracais (école, collège ainsi que dans les salles de citoyenneté).

Déclaration de M. Ledoux.

Déclaration de Mme Adenis.

Mme Lacuey déclare qu'elle est choquée suite à la déclaration de M. Ledoux, en rappelant sa situation personnelle de fille d'immigrés espagnols, ainsi qu'en précisant que la ville compte quarante-trois nationalités différentes, et que les gens qui fuient leur pays ne le font pas par plaisir.

M. le Maire rappelle que Floirac a toujours été une terre d'accueil, que les familles prennent des risques considérables pour quitter leur pays souvent par absolue nécessité. Il estime que c'est de notre devoir d'accueillir, même si c'est plus difficile qu'il y a vingt ou trente ans.



## 29 Révision temporaire des tarifs de l'école municipale de musique et de danse et de l'école municipale d'art

Rapporteur : Pascal CAVALIERE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;*

*Vu le décret 2020-548 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;*

*Vu la base de calcul des quotients réalisés par la Caisse d'Allocations Familiales ;*

*Vu la délibération en date du 10 avril 2017 approuvant les tarifs de l'école municipale de musique et de danse ;*

*Vu la délibération en date du 25 septembre 2020 approuvant les tarifs de l'école municipale d'art ;*

*Vu l'avis de la réunion de la Commission Culture en date du 26 mars 2021 ;*

*Le Conseil Municipal, après délibéré,*

**APPROUVE** la réduction de moitié de la tarification de l'école municipale de musique et de danse et de l'école municipale d'art pour l'ensemble des élèves inscrits en danse, chant et les élèves adultes inscrits en cours collectifs pour la période de février et ce jusqu'à la reprise des cours en présentiel.

**DIT** que les recettes seront imputées au chapitre 70 Article 7062.

Nombre de votants : 33

**Suffrages exprimés : 33**

Pour : **Unanimité**

Contre :

Abstention :

### **Interventions :**

M. Cavalière s'interroge sur le vote en abstention de l'opposition sur la totalité de la délibération n° 17

M. Calt rappelle son souhait que ces attributions de subventions soient traitées dans des délibérations spécifiques

M. Ledoux précise qu'il s'est abstenu sur l'ensemble de la délibération n° 17 car il était contre celle attribuée à SOS méditerranée

## 30 Participation 2021 aux travaux d'entretien des espaces verts des lotissements. Décision

Rapporteur : Didier IGLESIAS

*Le tableau ci-dessous présente la synthèse des taux de subvention que propose d'allouer la Ville aux associations de lotissement pour l'année 2021.*

ASL	TAUX DE DURABILITE 2021	TAUX DE SUBVENTION 2021
BALCON DE LA BURTHE	84,21%	50%
BELVEDERE	33,33%	40%
CHATAIGNERAIE	85,71%	50%
CLOS DE LA PAYSSIERE	72,22%	50%
COTEAUX DE GARONNE	50%	40%
COTEAUX DE MOULEYRE 1	61,90%	40%
COTEAUX DE MOULEYRE 2	42,10%	40%
DOMAINE DE CHEZE	55%	40%
DOMAINE DE SYBIROL	85,71%	50%
DOMAINE DE VALPRE	27,78%	30%
DOMAINE DU HAUT FLOIRAC 1	40%	40%
DOMAINE DU HAUT FLOIRAC 2	42,10%	40%
ECHOS DU REBEDECH	52,38%	40%
GARDELLE	76,19%	50%
GENTIL MERLE	33,33%	40%
HAMEAU DE BOURBON 2	20%	30%
HAMEAU DE BOURBON 6	25%	30%
HAMEAU DE L'ARBRE VERT	42,10%	40%
HAUTS DE GUITRES	90,47%	50%
MARTOURET	55%	40%
MONTAGNE	47,36%	40%
SAINT LEU	31,57%	40%
VERSANT	52,38%	40%
VERTS COTEAUX	71,43%	50%
VILLAGE DES PLATEAUX	80,95%	50%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 25 mars 2021 ;

Vu le rapport ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**DECIDE** d'allouer en 2021 une participation aux associations de lotissements pour les aider à entretenir durablement leurs espaces privés collectifs ouverts selon le tableau de synthèse ci-dessus.

**DIT** que le montant de la dépense est inscrit au budget à l'article 6574.

Nombre de votants : 33

**Suffrages exprimés : 33**

Pour : **Unanimité**

Contre :

Abstention :

### 31 Renouvellement urbain du quartier Dravemont - Avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage ville de Floirac/Bordeaux Métropole concernant la réalisation de la place Allende. **Décision. Autorisation**

Rapporteur : Hélène BARBOT

Vu la loi n°85-704 de 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'ouvrage publique (MOP) et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et ses décrets d'application notamment le décret 93-1268 du 29 novembre 1993 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5217-2 ;

Vu la délibération n°2016-261 du 29 avril 2016 concernant le lancement de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour le renouvellement urbain du quartier Dravemont ;

Vu la délibération n°2016-642 21 octobre 2016 concernant la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la ville de Floirac sur le quartier Dravemont ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine et Mobilités du 22 mars 2021 ;

Considérant la répartition financière proposée pour chacune des parties pour l'aménagement de la place Allende dans le cadre le Projet de renouvellement urbain de Dravemont, pour Bordeaux Métropole et la ville de Floirac ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**DECIDE** d'approuver l'avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement de la place Allende et fixant la répartition financière estimée entre la Métropole et la Commune de Floirac.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Patrimoine et aux Mobilités, à signer le présent avenant n° 2 à la convention.

**DIT** que les fonds sont inscrits au Budget 2021 sur les articles 204172 et 4581151.

Nombre de votants : 33

**Suffrages exprimés : 28**

Pour : **28**

Contre :

Abstention : 5 (Mmes ARNOLD – CASTAGNET –  
MM. CALT – SINSOU – LEDOUX)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.



Jean-Jacques **PUYOBRAU**  
Maire de Floirac